

ENQUÊTE DE SANTÉ PUBLIQUE POST-ATTENTATS DU 13 NOVEMBRE 2015

**PARTICIPER
À L'ENQUÊTE, C'EST
AIDER À AMÉLIORER
LA PRISE EN CHARGE**

À la suite des attentats du 13 novembre 2015, qui ont endeuillé la France et touché des milliers de personnes, Santé publique France¹ lance l'enquête ESPA 13 novembre phase 2 auprès des personnes exposées à ces événements tragiques.

POURQUOI CETTE ÉTUDE ?

Cette deuxième phase d'enquête a pour objectif de mesurer, 5 ans après, l'impact psycho-traumatique et le recours aux soins, auprès des civils exposés et des intervenants impliqués.

COMMENT PARTICIPER À L'ÉTUDE ?

La participation² est libre et se fait en ligne sur le site de Santé publique France dans la rubrique Études et enquêtes : www.santepubliquefrance.fr/espa2

¹ Agence nationale de santé publique sous tutelle du ministère en charge de la Santé créée par ordonnance et décret le 1^{er} mai 2016.

² Cette enquête met en œuvre un traitement de données à caractère personnel fondé sur la réalisation d'une mission d'intérêt public et dont Santé publique France a la responsabilité. Ce traitement a été autorisé par la Commission nationale de l'informatique et des libertés [décision CNIL DR-2020-031 du 28 janvier 2020 relative à la demande d'autorisation n°919215] et a reçu l'avis favorable du comité de protection des personnes (CPP SUD-EST I, décision 2019-41).

Santé publique France assure la sécurité et la confidentialité des données des participants, de leur collecte à leur destruction. Une lettre d'information détaillant les modalités de traitement de données ainsi que les droits des participants sur leurs données est accessible sur www.santepubliquefrance.fr/espa2

